

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 16 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 076-217606003-20251216-20250505-DE

Berger
Levrault

Rapporteur : Monsieur le Maire

QUESTION N°5 :

Délibération portant mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de grade

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'agents inscrits au tableau d'avancement de grade.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois établi pour l'année 2026 par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Le Maire propose à l'assemblée :

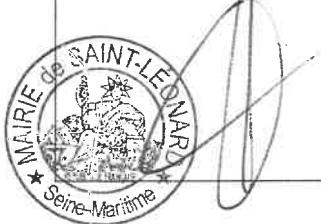
- 1) - la suppression d'un emploi d'attaché à temps complet
- la création d'un emploi d'attaché principal à temps complet
- 2) - la suppression d'un emploi de rédacteur à temps complet
- la création d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} janvier 2026.
- 2) Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget 2026.

Adopté à l'unanimité

Signature du maire



Signature du secrétaire de séance



Date de mise en ligne

18.12.2025

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 16 décembre 2025

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	15
Excusés :	4
Absents :	0
Votants :	18

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 05 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER *Adjoint au maire*

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Marie-Pierre PRIEUR; Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE (arrivé à la question n°1)
Conseillers municipaux

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Elvira HACHE, Nathalie LETELLIER (pouvoir à Marie-Claire LEBAS-PIGNOL), Xavier LECOINTRE (pouvoir à Marie-France MOIGNOT), Yohan MICHEL (pouvoir à Claude MAGUET).

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; **Madame Marie-Claire LEBAS-PIGNOL** a été désigné pour remplir ces fonctions.